



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une session spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 23 mai 2017, 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin.

ÉTAIENT aussi présents : Monsieur le conseiller Gaétan Thibault, madame la conseillère Pauline Lafrenière, messieurs les conseillers Claude Bergeron, Jules Dagenais, madame la conseillère Mireille Brazeau, et monsieur le conseiller Roland Tremblay.

ÉTAIENT également présents : Mesdames Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, Stéphanie Giroux, directrice du service des Finances, et monsieur Nicolas Grignon-Lemieux, directeur du service des Travaux publics.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, constatant qu'il y a quorum déclare l'assemblée ouverte.

INSCRIPTION AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS :

NOTE 1 : Conformément aux dispositions de l'article 59 du règlement portant le numéro 579-05, pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 475-01 concernant les règles d'ordre et de procédures du Conseil, lequel stipule ce qui suit :

- a) Les membres du conseil municipal peuvent siéger en session spéciale sans avis de convocation, s'ils sont tous présents. Le Conseil municipal doit alors adopter, au consentement unanime de ses membres, l'ordre du jour de la session. À défaut d'unanimité, la session ne peut avoir lieu.

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2017

- I. **MINUTE DE SILENCE ET OUVERTURE DE LA SESSION**
- II. **RÉSOLUTIONS**
 1. Pour adopter l'ordre du jour de la session spéciale du Conseil municipal du 23 mai 2017.
 2. Pour retirer l'avis de motion – Présentation d'un règlement pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 1 200 000 \$ et décréter une dépense au montant de 1 200 000 \$ aux fins d'effectuer des travaux d'amélioration et de réfection sur certains chemins municipaux situés sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.
 3. **AVIS DE MOTION :** Présentation d'un règlement pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 2 000 000 \$ et décréter une dépense au montant de 2 000 000 \$ aux fins d'effectuer la phase III des travaux de réfection de la montée Paiement.
 4. Pour accepter la levée de la session spéciale du Conseil municipal du 23 mai 2017.

La Secrétaire-trésorière et
Directrice générale,

Patricia Fillet



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Val-des-Monts

17-05-216

POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2017

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

17-05-217

POUR RETIRER L'AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT POUR AUTORISER UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 1 200 000 \$ ET DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 1 200 000 \$ AUX FINS D'EFFECTUER DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET DE RÉFECTION SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAUT**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil retire l'avis de motion déposé lors d'une session régulière du Conseil municipal tenue le 16 mai 2017.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Je soussignée, Pauline Lafrenière, conseillère du district électoral numéro 2 à la Municipalité de Val-des-Monts, donne avis de la présentation d'un règlement pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 2 000 000 \$ et décréter une dépense au montant de 2 000 000 \$ aux fins d'effectuer la phase III des travaux de réfection de la montée Paiement.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 CM).

Pauline Lafrenière
Conseillère



No de résolution
ou annulation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Val-des-Monts**

17-05-218

**POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA
SESSION SPÉCIALE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 23 MAI 2017**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS, la présente session est levée.

Adoptée.

Patricia Fillet
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale

Jacques Laurin
Maire